rents d'une enfant de cette commune n'hésitèrent pas à se séparer de leur fille et à l'envoyer habiter non loin de là chez ses grands-parents, afin qu'elle pût suivre une école non contaminée par un mauvais manuel.

Pendant quinze jours, tout alla bien. Lorsqu'un beau matin l'instituteur reçut l'ordre d'exclure de sa classe sa nouvelle élève. Ce qui fut fait.

Ainsi, on prétend refuser aux familles un droit évident. A celles qui sont « domiciliées à proximité de deux ou plusieurs écoles publiques », la loi du 28 mars 1882 (art. 7) reconnaît en effet explicitement « la faculté de faire inscrire leurs enfants à l'une ou l'autre de ces écoles, qu'elle soit ou non sur le territoire de leurs communes, à moins qu'elle ne comporte déjà le nombre maximum d'élèves autorisé par les règlements ».

Mais certaines autorités scolaires se soustraient de la loi autant que des familles !

Pour la R. P. scolaire

Décidée lors du récent Congrès de presse catholique tenu à Rodez, la campagne scolaire partout s'organise fortement dans l'Aveyron. Une délégation de six électeurs est déjà allée porter au préfet un ordre du jour de ce Congrès, réclamant notamment les pouvoirs publics la répartition proportionnelle des subventions budgétaires aux écoles privées comme aux écoles publiques, d'après le nombre respectif de leurs élèves.

Le préfet s'étant refusé à transmettre cet ordre du jour au président du Conseil, les pères de famille l'ont adressé directement au gouvernement.

On annonce que de pareilles manifestations vont se reproduire dans tous les chefs-lieux de canton de l'Aveyron à la suite de conférences sur la question scolaire.

L'action des pères de famille n'est jamais vaine

Les pères de famille d'une commune de la Manche, étant las de la grève scolaire résolument organisée par suite du maintien, par l'instituteur, d'un manuel condamné, les douze conseillers municipaux demandèrent audience à l'instituteur. Par leur fait celui-ci refusa. Une pétition fut mise alors en circulation et recouverte des signatures des parents. Elle n'avait pas eu le temps de partir à destination que l'instituteur décampait. On ne l'a plus revu, et avec lui le manuel interdit a disparu de l'école.

Bon Théâtre

Tout, ici-bas, doit faire éclater la vérité et laisser quelque impression du Christ. Cela explique comment nous avons osé exalter l'idée d'une scène classique qui imprimerait fortement dans l'âme une pensée chrétienne, c'est-à-dire un peu l'inverse de l'image que laisse le théâtre mondain.

Un journal qui ne s'occupe que des spectacles remarque avec étonnement qu'un public très nombreux, lettrés, étrangers et autres, assaillent largement la clientèle du théâtre classique, mais qu'une répugnance inexplicable en empêche la réalisation. Les actrices qui ont étudié au Conservatoire aimeraient à manifester leur talent dans ce genre élevé, mais on les jette partout dans les représentations malsaines et de patine à souiller les consciences.

Le public, les artistes désirent les scènes convenables, mais le respect humain et le sentiment antichrétien empêchent cette œuvre et puissants pour le bien par les souvenirs qu'elle laisserait dans les imaginations.

Le succès du « Bon Théâtre » vient de l'affirmer une fois de plus par les brillantes représentations de *Jeanne d'Arc*, de Simone Arnaud, dont la dernière sera donnée le lundi 2 janvier, à 2 h. 1/2.

On peut retenir ses places, 4, avenue de Breteuil.

Remarquons que la *Croix*, en imposant à ses lecteurs l'image du Christ, et en s'efforçant d'imprégner les nouvelles des renversements de la vérité, a eu une audace semblable couronnée du succès, contrairement aux prévisions de bien des sages.

Nous félicitons donc l'*Association du Bon Théâtre*, qui a commencé hardiment à résoudre le problème. Elle sera soutenue et imitée.

Échos politiques et parlementaires

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Si maintenant les Comités de la Ligue des Droits de l'homme se mettent à morigéner M. de Pressensé, où va le monde ? où allons-nous ?

Voici le texte de l'ordre du jour qu'a voté le Comité de la section Batignolles-Epinettes :

« Le Comité de la section Batignolles-Epinettes de la Ligue réprouve les paroles prononcées par M. le président de la Ligue, M. de Pressensé, au meeting tenu le 1er décembre en faveur des cheminots, contre le gouvernement et le président du Conseil ;

« Constate avec regret, une fois de plus, l'ingérence de la Ligue dans la politique générale ;

« Considère qu'elle devrait s'en tenir à son but primitif, c'est-à-dire à la défense des faibles et des opprimés ;

« Et adresse à M. le président du Conseil l'expression de toute sa confiance et de toute sa sympathie. »

Sont attribués...

Le Journal Officiel publie une série de décrets consommant la spoliation de fabriques en instances des départements suivants : Gard, Gers, Ille-et-Vilaine, Gironde et Isère.

Échos du Sénat

L'ENQUÊTE SUR LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La questure du Sénat a fait remettre aujourd'hui, à domicile, aux sénateurs membres de la Commission d'enquête, le rapport rédigé par M. Régismanset « sur l'attitude du Crédit Foncier dans ses rapports avec les administrateurs des biens des Congrégations ».

M. Régismanset s'est borné à faire un simple exposé de la question en s'aidant principalement, et non exclusivement, des rapports rédigés par les inspecteurs des finances.

Le rapporteur relève, tout d'abord, le chiffre des prêts consentis par le Crédit Foncier de 1852 à 1901 à des Congrégations non autorisées ou à leurs prête-noms.

L'ensemble de ces prêts s'élève à une somme de 29 583 343 francs.

M. Régismanset insère ensuite dans son rapport les principaux documents transmis à la Commission : le rapport de l'inspecteur des finances Petit, du 4 août 1910 ; le rapport de M. de Sorbiez, en date du 13 novembre 1910 ; enfin, le projet de traité ou d'accord entre le Crédit Foncier et les liquidateurs. Ce dernier écrit, non signé, est venu à la connaissance des inspecteurs Petit et Boullay au cours de leur mission.

M. Régismanset, après avoir fait connaître ce document, signale les délégations du gouverneur du Crédit Foncier et des liquidateurs. Mais il relient cette constatation des inspecteurs des finances, dans leurs rapports, que le traité existe, car il a été suivi, exécuté strictement de part et d'autre, et les inspecteurs se demandent justement : « Pourquoi a-t-il été rédigé ? »

Comme confirmation de l'entente entre le Crédit Foncier et les liquidateurs, M. Régismanset reproduit une lettre découverte par les inspecteurs des finances et adressée de Lyon le 10 février 1904, à M. Ménaga par M. Condevaux, avoué. En voici le texte :

« Mon cher maître,

« J'ai reçu, il y a quelques jours, la visite d'un inspecteur du Crédit Foncier, relativement aux immeubles de la liquidation dont je suis chargé. Il m'a proposé un accord dont le premier terme consisterait dans l'envoi d'une lettre dont je vous communique ci-inclus le projet.

« Je vois certains inconvénients dans un accord semblable. Il me semble, notamment, qu'il n'appartient pas aux liquidateurs de reconnaître la sincérité des créances hypothécaires qui paraissent grever les immeubles. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer dans quels termes vous avez fait avec le Crédit Foncier, un accord analogue. »

En terminant, M. Régismanset déclare qu'il appartient à la Commission plénière de dire si elle partage la manière de voir des inspecteurs des finances, pour donner suite aux conclusions de leurs rapports.

Puis il se résume sous forme de questions : Les prêts consentis aux prête-noms des Congrégations non autorisées, entraînent-ils la responsabilité du Crédit Foncier et de ses administrateurs ? On bien sont-ils inattaquables en raison de la bonne foi dont excipe le Crédit Foncier ?

Les trois liquidateurs sont-ils ou non responsables pour n'avoir pas poursuivi en justice l'annulation dudits prêts ? Y a-t-il eu collusion entre eux et l'administration du Crédit Foncier, par suite d'avantages respectivement consentis, soit sous forme de traité, soit par suite d'un accord resté secret et exécuté de part et d'autre ?

Et si vous jugez qu'il y a eu simple négligence de la part des liquidateurs et imprudence de la part du Crédit Foncier ? Faut-il chercher plus haut que la responsabilité pécuniaire ? Et suffit-il de conclure à la responsabilité morale d'administrateurs qui ont éludé et rendus vains des textes législatifs de la plus haute importance ?

Enfin, comme dernière question, M. Régismanset demande : « Les trois liquidateurs ont-ils grièvement manqué à leur devoir ? »

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny

La Cour d'Amiens a acquitté, hier, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, en résidence à Beauvais.

On sait que pour avoir maintenu ouvert comme établissement hospitalier un établissement à la fois enseignant et hospitalier, fermé par décret, la Supérieure générale de la Congrégation (autorisée en tant qu'hospitalière) et la Supérieure de l'établissement furent condamnées à 25 francs d'amende.

La Cour, en refusant à suivre le ministère public, a jugé que l'établissement de Beauvais, fermé comme enseignant, pouvait rester ouvert comme hospitalier, puisqu'il l'était du reste avant la loi.

Nouvelles de l'étranger

PORTUGAL

Le Corriere d'Italia, journal catholique de Roma, croit savoir que, en présence de l'état d'anarchie croissante qui se manifeste à Lisbonne, le gouvernement rapagnol préparerait une intervention armée en Portugal. Le gouvernement de Madrid masserait en nombre considérable des troupes à la frontière portugaise, prêtes à agir au moment opportun.

On institue le crime de lèse-République

Le gouvernement provisoire a rendu un décret d'après lequel l'ancienne loi punissant les offenses contre le souverain sera applicable aux offenses contre la République.

Le président sera considéré comme inviolable. Toute excitation au renversement de la République ou à la restauration de la Monarchie sera considérée comme une trahison et sévèrement punie.

Les dictateurs veulent aussi réformer le système monétaire.

TURQUIE — Destruction d'un bataillon turc

On rapporte qu'un bataillon envoyé à la poursuite des Druses après leur retraite de Kérak aurait tombé dans une embuscade et aurait éprouvé des pertes sérieuses.

Les Bédouins ont coupé la ligne du chemin de fer du Hedjaz entre Ma'an et Tebuk et en sont enfuis après avoir causé pour environ 1 250 000 francs de dommages.

ALSACE-LORRAINE
Un lycéen contre l'empereur

L'autre jour, les potaches du lycée de Schlestadt (Basse-Alsace) discutaient la question du droit divin. Un jeune Alsacien laissa tomber un mot peu flatteur pour l'empereur. Un lycéen allemand, fils d'un officier de la garnison, l'entendit et le rapporta à son père, lequel — cela va sans dire — s'empressa d'aller trouver le directeur du lycée ; il lui ordonna de renvoyer immédiatement le jeune Alsacien qui avait été commettre un crime de lèse-majesté.

BELGIQUE — Vif incident au Sénat

Au Sénat belge, un très vif débat s'est engagé à propos du grand travail qui va bouleverser le centre de Bruxelles pendant plusieurs années : il s'agit, comme on le sait, de relier par tunnel les gares du Nord et du Midi. M. de Smet de Naeyer, ancien président du Conseil, a vivement combattu ce projet ; mais le ministre des Chemins de fer a pu très justement lui rappeler que pendant de longues années il en avait été l'ardent protagoniste. La travail ne fera et il coûtera, sans compter les expropriations, 56 millions au bas mot.

Depuis longtemps un orage couvait : ces jours derniers, les sénateurs libéraux avaient protesté contre la date tardive à laquelle était convoquée la Haute Assemblée. M. Dupont, libéral, vice-président, déclara que la gauche ne discuterait pas le budget.

Les sénateurs libéraux et socialistes se sont donc retirés dans les couloirs, ne prenant plus aucune part à la discussion.

Le lot du contingent mis aux voix, on a constaté que le Sénat n'était plus en nombre, 53 droitiers seulement étant présents, et la séance dut être levée.

C'est le première fois que pareil incident se produit.

Petites dépêches

60 000 fusils avec accessoires et environ 6 millions de cartouches ont été achetés récemment au Japon par l'Abyssinie. Les fusils et les munitions faisaient partie du butin fait par les Japonais à Port-Arthur pendant la dernière guerre.

*

Le Pacte a répondu à l'Angleterre au sujet des troubles du Sud. Le gouvernement persan maintient son premier point de vue et refuse la coopération britannique.

*

A Barcelone on craint une grève générale motivée par l'opposition des commerçants envers la municipalité, à propos du budget communal.

*

En prévision des troubles à Barcelone, des maisons allemandes et américaines ont demandé au gouverneur de les faire protéger par les troupes pour qu'elles retirent des marchandises du port.

L'AVIATION

On sait que le délai pour l'attribution de certaines grandes épreuves d'aviation dotées du prix très importants expire le 31 décembre.

Aussi les aviateurs s'efforcent-ils de ravir leurs trophées aux détentaurs actuels : Wynmalen pour le Grand Prix de l'A. C. F. (Paris-Bruxelles-Paris), et Legagneux pour la Coupe Michelin.

Hier, deux essais ont été tentés pour la Coupe Michelin et un pour le Grand Prix de l'A. C. F. Tous trois ont été infructueux. Mais il reste encore deux jours, et quarante-huit heures s'est plus qu'il n'en faut pour que les records de Legagneux et Wynmalen soient battus.

La Coupe Michelin

L'aviateur Maurice Tabuteau a tenté à nouveau hier d'enlever à Legagneux la Coupe Michelin, que ce dernier détient avec 515 kilomètres.

Parti du champ d'aviation de Buc à 7 h. 36 et chronométré officiellement par M. Gaudichart, l'aspirant-recordman tourna d'une façon très régulière. Après les trois premières heures, il avait parcouru 240 kilomètres environ.

Malheureusement, le brouillard fit son apparition et contraignit Tabuteau à atterrir peu après 1 heure de l'après-midi, ayant parcouru 405 kilomètres.

Tabuteau recommencera.

La glace arrête Farman

Henry Farman est parti, hier matin, à 8 heures, pour la Coupe Michelin à Etampes. Tout allait bien et la vitesse moyenne de l'appareil, malgré un vent peu favorable, était de 83 kilomètres à l'heure ; mais, au bout de deux heures et demie de marche, la pluie s'est mise à tomber et, comme il gelait à environ — 3°, la pluie s'est convertie immédiatement en glace sur l'appareil, qui, alourdi par cette surcharge imprévue, calentissait de plus en plus, à tel point que Henry Farman fut obligé de descendre.

Quand il a été à terre, on a constaté que l'appareil était recouvert d'une couche de glace représentant environ 80 kilos.

Aubrun vole à Pau

L'aviateur Emile Aubrun a essayé hier avec succès un nouveau monoplan.

L'appareil est très stable et très rapide. Aubrun tentera aujourd'hui avec cet appareil la Coupe Michelin.

L'enseigne de vaisseau Delage

L'enseigne de vaisseau Delage, accompagné du lieutenant Maillots, est parti, hier matin, à 8 h. 45, d'Etampes pour Tours.

Son moteur s'étant gelé à 200 mètres de hauteur, l'enseigne de vaisseau Delage a dû atterrir près de Blois, en vol plané. La descente a été excellente, mais, après l'atterrissage, l'appareil a été brisé par une rafale.

Le lieutenant de vaisseau Byasson

Disputant le prix Lazare-Weiller, en compagnie du capitaine Dupeyron, le lieutenant de vaisseau Byasson, partant hier de Buc, fut obligé d'atterrir à quelques kilomètres de Saint-Cyr, par suite du brouillard persistant.

Tourisme aérien

Le marquis de Villeneuve-Trans, sur un gracieux monoplan, a accompli une nouvelle prouesse. Parti du aérodrome de la Brague, près Antibes, à 3 h. ½, l'aviateur an dirigea vers le cap d'Antibes, traversa la rade du golfe Juan, la presqu'île de la Croisette, vira survolant en cadu de Cannes, et revint atterrir en point de départ, aux applaudissements des spectateurs.

La traversée de la Manche

Des dépêches d'Eastchurch (île de Sheppey) annoncent que l'aviateur Lorraine, qui se prépare à voler vers la France, aurait endommagé son appareil, au cours d'un vol préliminaire.

Au moment où il reprenait contact avec le sol, l'aéroplane a capoté.

L'aviateur est indemne.

La Coupe de la Passagère

Mlle Jane Hervin a concouru, avec Leblanc comme pilote, pour la Coupe de la Passagère. L'appareil a tenu l'air 1 h. 23 et a couvert 105 kilomètres 600.

Le cadavre de Cecil Grace

L'information que nous donnions hier au sujet du cadavre de Cecil Grace est aujourd'hui confirmée.

Le cadavre a été découvert sur les sables d'une obscure petite plage de la mer du Nord où la mer l'avait rejeté.

Par une coïncidence sinistre la plage où fut retrouvé le corps de Cecil Grace s'appelle la Panne.

C'est une toute petite plage belge située à 3 kilomètres de la frontière française, à 32 d'Ostende, sur la mer du Nord.

Cecil Grace avait eu soin, avant de s'élancer pour la traversée de la Manche, de se munir d'appareils de sauvetage.

Ils ont dû prolonger son agonie, mais ont maintenu son cadavre à la surface des flots qui, hier, l'ont enfin rejeté sur cette terre, qu'il avait en vain, pendant cinq heures d'un vol horrible, cherché à voir.

Le record anglais du vol en campagne

L'aviateur Alec Ogilvie a battu, mercredi, le record anglais de la distance parcourue en pleine campagne et dans un seul vol, couvrant [illegible] kilomètres environ en 3 h. 55.

Les précédent record appartenait à Cody. Si aucun aviateur ne vient le ravir à Ogilvie, avant samedi prochain, il sera déclaré gagnant du trophée du prix de 12 500 francs offert pour cette épreuve.

Le ministre de la Marine à Saint-Nazaire

Continuant la visite des ports, l'amiral de Lapeyrère, accompagné de M. Guisth'au, est arrivé ce matin à 8 h. 26 à Saint-Nazaire, venant de Nantes par train spécial, pour s'assurer lui-même de l'état d'avancement du cuirassé de 18 000 tonnes *Diderot*, en achèvement aux chantiers Atlantique. Durant deux heures le ministre a visité de fond en comble le cuirassé et s'est montré très satisfait de son inspection. Avant de partir, il a tenu à féliciter de leur habileté et activité le directeur et les ingénieurs. Il leur a fait part du désir qu'il aurait de voir l'Etat conclure aux mêmes chantiers de construction l'un des nouveaux cuirassés du programme naval. Il a promis d'une façon ferme que les croiseurs *Guichen* et *Châteaurenault* se rendraient sous peu à Saint-Nazaire, le premier pour importantes réparations, l'autre pour être caréné. A 11 heures, un déjeuner de douze couverts était servi au Grand Hôtel, et à midi, dans le plus strict incognito, le ministre et M. Guisth'au partaient par train spécial.

EN MER

Brest. — Le vapeur Solaf-*André*, du Havre, désemparé lors de la dernière tempête au large de l'île de Batz, a été ramené à Brest par le remorqueur *Infatigable*.

Lorient. — On rat sans nouvelle à Groix du dundee *Déesse-des-Eaux*, monté par six hommes d'équipage. Le canot du bord a été retrouvé à la côte, près de Saint-Gilles. On craint un naufrage.

Ce navire était parti de La Rochelle depuis quinze jours.

Marseille. — Le *Maréchal-Bugeaud*, courrier d'Alger, est arrivé avec vingt-quatre heures de retard. Ce navire a dû relâcher à Barcelone pour compléter sa provision de charbon par suite de la tempête.

Bordeaux. — D'après un télégramme reçu par M. Grappe, demeurant à Brest, Mirbel Le Mer ne serait pas le seul survivant du vapeur naufragé *Jeanne-Consell*.

Un nommé Rinst, faisant partie de l'équipage du navire, a télégraphié à M. Grappe qu'il part de New-York pour l'Europe. Ce survivant ne dit pas comment il a été sauvé.

Incendies

Aube. — Le feu a détruit cette nuit la maison de Mme Thurot, à Ramarupt ; la malheureuse femme a péri dans les flammes.

Haute-Garonne. — A Pelaminy, un incendie a détruit neuf maisons. D'autres habitations sont en feu.

Marne. — Un incendie a détruit le moulin de Tarnaude et ses dépendances, près d'Oiry.

Le meunier Duval, sa femme et son beau-frère, surpris dans leur sommeil, ont pu échapper aux flammes en descendant par une fenêtre du premier étage, au moyen de draps de lit.

La comptabilité et 5 000 francs en or et en billets ont été brûlés.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Aisne. — A Gercy, la femme Bouvart a mis le feu à une meule de paille d'avoine.

— A *Versigny*, un incendie s'est déclaré à la ferme de M. Prosper Giroussard ; 40 000 francs de dégâts ; c'est un domestique ivre qui a allumé le feu par imprudence.

Italie. — Un violent incendie s'est déclaré près des pavillons des téléphones et des télégraphes, à *Messine*, et a détruit un grand nombre de baraquements. Le feu se propage de plus en plus. Les communications téléphoniques et télégraphiques sont interrompues.

Réunions et conférences

Meme. — Du 11 au 23 décembre, une série de conférences a été donnée dans l'arrondissement de Vitry-le-François par M. J. Santo, l'auteur bien connu de *Armes et Munitions*, et par M. l'archiprêtre. Ces réunions avaient pour but la création d'*Unions paroissiales*. Partout le succès a dépassé les espérances.

LES QUARANTE

La Bonne Presse offre pour fonder une bibliothèque chrétienne, attrayante, récréative, 40 romans illustrés, par des auteurs choisis : 22 de la série illustrée à 1 franc, 18 de la série bijou à 0 fr. 75.

Prix global : 28 francs

Port, 1 fr. 25 en gare ; 1 fr. 80 à domicile

DEMANDER LE CATALOGUE

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

Echos religieux

Signalons à nos lecteurs l'archiconfrérie de Notre-Dame des Voyageurs dont le centre est à Capdenac (Dordogne). En ce temps d'accidents et de catastrophes, la dévotion qu'elle recommande paraît on ne peut plus utile.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1907)

M. Eugène Barthélemy, 84 ans, à Forges (Meuse), grand-père d'un employé de la Bonne Presse. — Mlle Marie Duparc, 73 ans, à Saint-Benoît-du-Sault (Indre). — Mme Lhérondeau, née Décirée Cottereau, 68 ans, à Crèches (Seine-et-Oise).

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs le mariage de M. Charles Klein avec Mlle Emilie Guelpas, qui sera célébré à Lyon le 31 décembre.

Informations du soir

A Rome

La réception du corps diplomatique

Les dépêches contenant le récit détaillé de l'audience du corps diplomatique nous arrivent tardivement. Les voici :

Ce matin, dans la salle du Trône, Pie X a reçu les membres du corps diplomatique. Le comte de Scerzen, ambassadeur d'Autriche, présenta au Saint-Père, comme doyen du corps diplomatique, les vœux de ses collègues. Il exprima en leur nom le vœu que Dieu garde longtemps Pie X à la tête de l'Eglise, et demanda pour eux et pour lui-même, la bénédiction apostolique.

Pie X remercia les membres du corps diplomatique des vœux qu'ils lui avaient exprimés par l'organe du comte de Scerzen, leur donnant bien volontiers, à eux et à tous les membres de leurs familles, la bénédiction apostolique. Il les pria de se faire ses interprètes auprès de leurs gouvernements et de leur transmettre les vœux qu'il formait lui-même pour la conservation de la paix entre les peuples et le maintien de la bonne entente avec le Saint-Siège, entente qui a pour but le bien de la société.

Parmi les membres du corps diplomatique qui prirent part à l'audience, se trouvait le chargé d'affaires du Portugal. Bien que en fait, il n'y ait aucune relation entre le gouvernement du Portugal et le Saint-Siège, le chargé d'affaires du Portugal a désiré prendre part à la démarche de ses collègues. Aucune raison ou s'y opposait, d'autant que l'audience était collective.

Le chargé d'affaires du Portugal a pris parmi ses collègues du corps diplomatique la place à laquelle il avait droit, étant connu que la rupture officielle entre le Saint-Siège et le Portugal ne s'est pas produite jusqu'ici.

La rétractation du prince de Saxe

On se plaît à reconnaître au Vatican la parfaite droiture et la spontanéité avec laquelle le prince Max de Saxe, qui a quitté Rome hier matin, a cédé, autant qu'il était en lui, les effets fâcheux de son article.

Une partie de la presse a supposé que le texte de la déclaration signée par l'abbé Max de Saxe avait fait l'objet de négociations entre le Vatican et le prince. Rien de plus inexact. Le prince de Saxe, avec une fidélité catholique qu'on ne saurait trop louer, a fait, avec générosité, une rétractation complète des erreurs contenues dans l'article.

Il est inexact aussi que le Vatican soit intervenu d'une façon quelconque pour exiger de Mgr Mathies, une lettre de réparation envers le maison de Saxe.

LE LIEUTENANT CAUMONT BLESSÉ

Saint-Cyr, 30 décembre. — Le lieutenant Caumont, en essayant un appareil Nieuport, est tombé d'une hauteur de 80 mètres.

Il a eu les deux cuisses brisées.

PARIS-BRUXELLES-PARIS EN AEROPLANE
Echec de Lanser

Saint-Quentin, 30 décembre. — Lanser a fait quelques tours de piste à Saint-Quentin avant de prendre son vol pour Bruxelles ; mais le vent étant trop violent, l'aviateur et son compagnon de route, M. Pannier, ont dû atterrir.

Lanser a fait savoir qu'il renonçait à participer officiellement à l'épreuve du grand prix de 100 000 francs de l'Aéro-Club de France.

Il a néanmoins manifesté le désir de continuer au coute vers Bruxelles, où il compte arriver dans le courant de la journée.

DEUX AVIATEURS MILITAIRES ATTERRISSENT EN LOIR-ET-CHER

Blois, 30 décembre. — Un aéroplane, venant du camp de Châlons, et monté par deux officiers, a atterri à Carrel, commune d'Orchaise (Loir-et-Cher). Les aviateurs ont été reçus chez le général de Pierrebourg, au château de Saint-Lubin. En atterrissant, une toile du leur appareil s'est déchirée aux branches d'un prunier.

AU MAROC

Tanger, 30 décembre. — Casablanca, 27 décembre. — Le général Moinier est parti pour Ben Ahmed où il remettra la croix d'officier de la Légion d'honneur au commandant Aubert.

Le général visitera les postes et rentrera à la fin de janvier.

(*Agence Havas.*)

UNE CHASSE A LA PANTHÈRE

Bône, 30 décembre. — Les indigènes de la commune du Beni-Salah prévenus de la présence d'un fauve, lui tendirent un piège amorcé avec un quartier de viande. Ils s'embusquèrent après. La panthère vint se jeter sur la viande et, à ce moment, plusieurs coups de feu furent tirés sur elle.

Bien que gravement blessée, la bête put prendre la fuite et se réfugier dans la forêt. Les chasseurs se lancèrent à sa poursuite.

Malgré ses blessures, la panthère, furieuse, se jeta sur ses agresseurs et ne fut abattue définitivement qu'après avoir blessé mortellement deux Arabes.

(*Agence Fournier.*)

M. Guichardon, juge d'instruction, vient de lancer un mandat d'amener contre M. Paris, directeur de la Banque industrielle minière, 34, rue de Châteaudun.

Les livres de comptabilité ont été saisis. La banque est fermée.

Cherbourg, 30 décembre. — La division américaine qui depuis un mois stationnait en rade de Cherbourg, a pris la mer ce matin à 9 heures.

Nancy, 30 décembre. — La gendarmerie de Gerbeviller a arrêté un nommé Guérin, vendeur de journaux à Girlviller (Meurthe-et-Moselle), soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat du chef cantonnier Hartement, à Remenauville.

Perpignan, 30 décembre. — La douane de Prats-de-Molle avait arrêté quatre cambrioleurs espagnols et les avait conduits au poste, lorsque deux des malfaiteurs réussirent à prendre la fuite. Les gendarmes se mirent à leur poursuite, mais ils essuyèrent des coups de feu qui atteignirent l'un d'eux. Les gendarmes ripostèrent et blessèrent très grièvement l'un des fuyards.

Mâcon, 30 décembre. — La situation reste la même à La Chapelle-sous-Brancion. Le parricide Talmard n'a pas été vu cette nuit. De nouveaux gendarmes partent aujourd'hui.

AU MEXIQUE

Mexico, 30 décembre. — Les troupes fédérales ont repris aux révolutionnaires la place forte de Malpaso. On considère que c'est là un coup mortel porté aux insurgés.

L'ARCHIDUC FRANÇOIS-FERDINAND N'IRAIT PAS A SAINT-PETERSBOURG

Vienne, 30 décembre. — Dans les cercles bien informés, on assure qu'il n'est nullement question d'un voyage de l'archiduc héritier en Russie.

UN NAUFRAGE — 8 MORTS

Ostende, 30 décembre. — La chaloupe *108* s'abordé, hier soir, au large d'Ostende la chaloupe *185*, qui s'est perdue corps et biens.

Il y a cinq victimes.

Cerbère, 30 décembre. — Les ouvriers du port de Barcelone ont déclaré la grève générale par solidarité avec les déchargeurs des navires charbonniers.

Les charretiers se sont également mis en grève.

Le transit est paralysé. Les marchandises restent en souffrance sur le port et dans les gares.

Luxembourg, 30 décembre. — Les premiers arrivages de bétail dont l'importation a été autorisée par le gouvernement luxembourgeois viennent d'avoir lieu. Les prix du bétail de boucherie ont aussitôt subi une légère baisse.

L'importation est limitée à un contingent hebdomadaire de 50 têtes de gros bétail, de 100 veaux et 100 porcs.

ANTIMILITARISTES

Par défaut, la Cour d'assises de la Seine a condamné à un an de prison et 3 000 francs d'amende le gérant de l'*Anarchie*, poursuivi en diffamation envers l'armée à la suite d'un article paru dans ce journal, le 9 juin, sous le titre : « Lettre ouverte à Grabit ».

MAIRE ET COMMISSAIRE DE POLICE

Ces temps derniers, le commissaire de police d'Etampes se présentait chez un marchand de vins de la commune de Saint-Hilaire pour faire un prélèvement de spiritueux.

Le négociant ayant refusé, le commissaire alla requérir le maire de la commune. Mais, celui-ci, qui était le frère du marchand de vins, s'empara des prélèvements opérés par le commissaire et les fit disparaître.

En sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire, M. Casseteau, a été traduit devant la 1re Chambre de la Cour de Paris, jugeant correctionnellement.

Il a été condamné à six jours de prison. Son frère, également poursuivi, a été condamné à 50 francs d'amende.

ROULLETON DU 31 DÉCEMBRE 1910 — 43 —

L'île bleue

X

LE DINER DE VAN DER HART

Otto van der Hart, quand il eut donné tous ses ordres, avant l'arrivée du premier convive, monta jusqu'à la chambre de Florès.

Il trouva la jeune fille plus calme, mais les yeux rougis d'avoir pleuré. Elle faisait ses préparatifs de départ.

— Père, dit-elle, je ne veux rien emporter d'ici ni presque rien. Nous recommencerons une nouvelle vie là-bas.

— Oui, petite.

Ils se turent.

— N'avez-vous pas encore vu Coléo ? demanda-t-elle.

— Non, mais je ne m'étonne pas de son silence. Il n'apparaîtra qu'au bon moment. Sois courageuse, ma fille ! Dès que les convives seront partis, je viendrai te rejoindre et te faire le récit de cette soirée. Pour toute, tu seras malade. Si cependant le comte Boris demandait à te voir ?

— Fais-le monter, répondit-elle. Je serai vaillante.

Il l'embrassa et redescendit à son bureau. En ouvrant la porte, il poussa un cri : Coléo était là !

Le Malais, un doigt sur la bouche, lui recommanda le silence.

— Ah ! mon brave ami ! fit le planteur qui s'avançait les mains tendues.

Coléo, plus ému qu'il ne voulait paraître, répondit vigoureusement à l'étreinte du vieillard ; puis, montrant un volumineux paquet de documents et de papiers, il dit :

— Il faut que le souper se passe sans incident : les étrangers n'ont besoin de rien savoir... Vos invités partis, appelez ici le Dr Dimitri et le comte Boris. J'y serai !... Il ne manque plus qu'un témoignage, celui de Rova Behring... Je l'aurai ! Je sais où est cette canaille... Maître, excusez-moi... ma tâche n'est point finie !

Otto ne lui avait pas lâché les mains. Coléo ajouta :

— Je m'en vais !... Et Florès ? ...Ma petite Florès ?

— Ah ! fit douloureusement van der Hart.

— Eh bien ? demanda anxieusement le Malais.

— Elle aime le Dr Dimitri qui ne l'aime pas.

Un pli fronça le large front de Coléo, mais, au bout d'un moment, il dit :

— Pauvre Florette... elle souffrira... mais rien n'est irréparable... A tout à l'heure, maître.

Il disparut.

Cependant, les premiers convives, Emile Louvier, Luc de Sanstières arrivaient. Ils parurent fort affectés de l'absence de Florès. Otto van der Hart, qui s'efforçait de rester calme, s'excusa du mieux qu'il put.

Quand on lui annonça le Dr Dimitri Brillante, son trouble fut si visible que Luc de Sanstières lui dit :

— Ne seriez-vous pas souffrant vous-même, cher Monsieur ?

— Non, dit-il, tout irait bien, n'était la contrariété que me cause la maladie de cette petite.

Il s'excusa et vint au devant du docteur qu'on introduisait.

Celui-ci était d'une pâleur et d'un calme effrayants.

Il s'inclina pour les présentations, puis, le plus simplement du monde, il demanda :

— Et ma fille Florès ?

Le planteur crut qu'il ne pourrait jamais répondre.

— Ma fille, dit-il d'une voix blanche, est retenue à la chambre par une forte migraine.

Dimitri exprima sans conviction ses regrets. Les invités, hommes et femmes, se pressaient autour de lui et essayaient de lier conversation ; mais il ne parlait que par monosyllabes et découragait les bonnes volontés.

— Singulier homme, murmurait-on.

— Quelle idée a eue Otto van der Hart d'inviter cette figure d'enterrement à son souper !

Bientôt, laissé à lui-même, Dimitri, qui ne pouvait pas ne pas ressentir l'accueil glacial qu'on lui faisait, se rendit près d'une fenêtre, et regarda dans la cour où les voitures et les automobiles se succédaient.

Tout à coup, il tressaillit ; il venait d'apercevoir le comte Boris Koslof qui entrait à son tour...

— Allons ! dit-il... c'est l'heure !

Il quitta la place qu'il occupait, traversa les groupes indifférents et se dirigea vers la porte.

Otto van der Hart le devançait. Il aimait recevoir son meilleur ami. On n'attendait plus que le comte pour se mettre à table.

Le planteur rejoignit Boris Koslof dans le vestibule.

— Notre petite Florette n'est pas là, annonça-t-il. Elle n'assistera point au souper et ne pourra jouir tout à l'heure de votre bonheur.

— Comment ? fit le comte. Ne pourrai-je au moins l'embrasser ?

— Si, mon ami. Elle m'a dit que vous pouviez monter la voir.

— J'y cours.

— Redescendez vite !

Et il ajouta :

— J'ai vu Coléo... Soyez patient... Vous viendrez, la soirée finie, me trouver dans mon cabinet de travail. Votre fils y sera !

— Vous le connaissez ? questionna le comte.

— Chut ! fit le vieillard, d'un doigt sur la bouche, s'efforçant de sourire, encore un peu de patience !... Allez embrasser Fincette.

Il rentra dans les salons.

Dimitri Brillante, dissimulé derrière un massif de verdure, avait écouté ces paroles, il laissa passer Otto, puis il se lança sur les traces de Boris Koslof et monta l'escalier.

Il entendit ouvrir et fermer une porte ; mais quand il fut sur le palier, il n'aperçut plus personne et ne sut où diriger ses pas. Il résolut d'attendre, convaincu que le comte serait obligé, pour redescendre, de suivre le même chemin.

Boris, cependant, était près de Florès.

— Vraiment, mignonne, vous choisissez bien votre temps ! dit-il... Malade ce soir !... Et Jeanina qui m'avait prié de vous ramener !

— Hélas ! fit la jeune fille faiblement, petite maman est bien bonne, mais il me sera impossible de me rendre près d'elle... Vous l'embrasserez pour moi, n'est-ce pas ? Je donnerais tout pour que vous soyez enfin heureux, elle et vous !

— Nous le serons... A moins que...

— Non ! non ! ne craignez rien, Coléo ne vous a point trompés !

— Vous savez ?

— Je sais que le bonheur vous attend, et je suis bien heureuse...

Elle s'efforçait de sourire. Le comte Boris ne s'y méprit pas.

— Voyons, qu'avez-vous, mon enfant ? Vos yeux sont tout rouges ; vous avez pleuré ?

— Non, vraiment... c'est cette maudite migraine !

Il ne la crut pas et chercha ce qu'elle pouvait lui cacher. Il ne trouva point et fut secrètement inquiet. Enfin, il lui dit :

— Ecoutez, Florès, puisque vous ne pouvez pas venir là-bas ce soir, je monterai, avant de partir, vous saluer avec Vladimir... S'il m'est rendu... Pourrez-vous nous attendre jusque-là ?

Elle eût voulu répondre non, elle n'osa. Le comte eût été trop profondément peiné de son refus.

— Oui ! murmura-t-elle.

Il l'embrassa sur le front.

— Si vous étiez par trop souffrante pourtant, ajouta-t-il, vous me le feriez savoir par M. Otto... Bonsoir, mignonne !

Il sortit, en proie à un funèbre pressentiment.

Près de la rampe de l'escalier, il aperçut un jeune homme accoudé qui